

Le Président



Monsieur Fabien MATRAS Maire de Flayosc Hôtel de Ville Avenue Angelin German – BP 35

83780 FLAYOSC

Toulon, le 1 8 AVR. 2017

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées et en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

Notre Chambre consulaire est très attentive aux orientations en faveur du développement économique, car il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'attractivité du territoire et l'évolution des entreprises qui y sont implantées. A ce titre les ambitions économiques affichées dans votre projet nous semblent pertinentes et en cohérence avec les caractéristiques du territoire.

En matière économique, le maintien des commerces et services de proximité en cœur de ville est essentiel pour assurer son attractivité et sa fréquentation par la population. Nous adhérons donc à vos objectifs visant à consolider les commerces implantés et à favoriser la mixité des fonctions au sein du centre-ville, à aménager les espaces publics tout en favorisant l'accessibilité et le stationnement pour en faciliter la fréquentation. D'une manière générale toutes les mesures en faveur d'une valorisation du cadre urbain nous semblent bénéfiques pour dynamiser le centre-ville et renforcer l'accessibilité aux activités (requalification des espaces publics, valorisation du paysage urbain, organisation et sécurisation des accès...).

Vos orientations relatives aux transports et aux déplacements vont également dans le sens d'un aménagement cohérent pour créer du lien entre les quartiers, et faciliter ainsi l'accès aux différentes activités économiques en créant une ambiance urbaine attractive : voies spécifiques dédiées aux piétons, aires de stationnement...

Concernant la thématique du foncier économique, votre projet de zone d'activités à vocation artisanale (zone 1AUc) en entrée ouest de la commune, constitue un enjeu important pour l'accueil de nouvelles entreprises. L'existence d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°5) sur cet espace est pour nous un élément positif dans la perspective d'un aménagement cohérent et intégré dans son environnement paysager, compte-tenu notamment de sa localisation éloignée du centre-ville. Nous soulignons l'intérêt de cette zone d'activités dans votre PLU qui va permettre d'améliorer l'offre sur le territoire en proposant du foncier adapté pour des activités artisanales qui ne peuvent pas s'implanter dans le tissu urbain, l'objectif principal étant de favoriser l'économie et l'emploi.

Le site de Michelage situé en entrée de ville est (zone Ue) représente également un secteur à enjeux important, à la fois pour l'accueil de nouvelles activités tertiaires, mais aussi pour le renforcement du tourisme et des activités de loisirs. Son aménagement nécessite une attention particulière pour assurer son intégration aux abords du village, afin de permettre une réelle mixité des fonctions urbaines.

Le développement de l'activité touristique, génératrice d'une économie importante sur le territoire, est un objectif fort dans votre document. Nous avons ainsi bien noté les différents secteurs de projets identifiés dans le domaine du tourisme et des loisirs, qui permettront de diversifier l'offre et les thématiques proposées (terroir, environnement, loisirs de plein air, culture...). Dans ces conditions nous vous encourageons à favoriser l'implantation de structures d'hébergement qui permettront de capter la clientèle touristique en lui offrant la possibilité de se fixer durablement sur la commune. Les différents projets touristiques en matière d'hébergement (domaines viticoles, bâtiments patrimoniaux, hameaux intégrés à l'environnement...) nous semblent ainsi porteurs d'un développement touristique de qualité, adapté aux caractéristiques et aux richesses du territoire.

Nous saluons par ailleurs vos orientations en matière de développement des infrastructures numériques sur la commune, qui est pour nous un enjeu essentiel pour accompagner l'évolution des entreprises, mais aussi un facteur d'implantation aujourd'hui déterminant en fonction du type d'activité.

Enfin, en matière de logements, nous sommes satisfaits de vos dispositions visant à poursuivre la réalisation de logements pour actifs, qui est aujourd'hui un réel enjeu économique et sur lequel nous sommes particulièrement attentifs. Une plus grande diversité du parc permettra ainsi de répondre aux besoins des différentes populations. Les secteurs à urbaniser à vocation d'habitat identifiées dans votre PLU (zones 1AUa et 1AUb concernant des OAP) apporteront ainsi une réponse à cette demande en assurant une offre adaptée et diversifiée à destination des actifs.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout développement complémentaire sur l'ensemble de ces thématiques.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Jacques BIANCHI

Affaire suivie par:
Direction Front Office
Pôle Prospective et Développement Territorial
Joanin MAILHAN
Tél: 04 94 22 80 13

